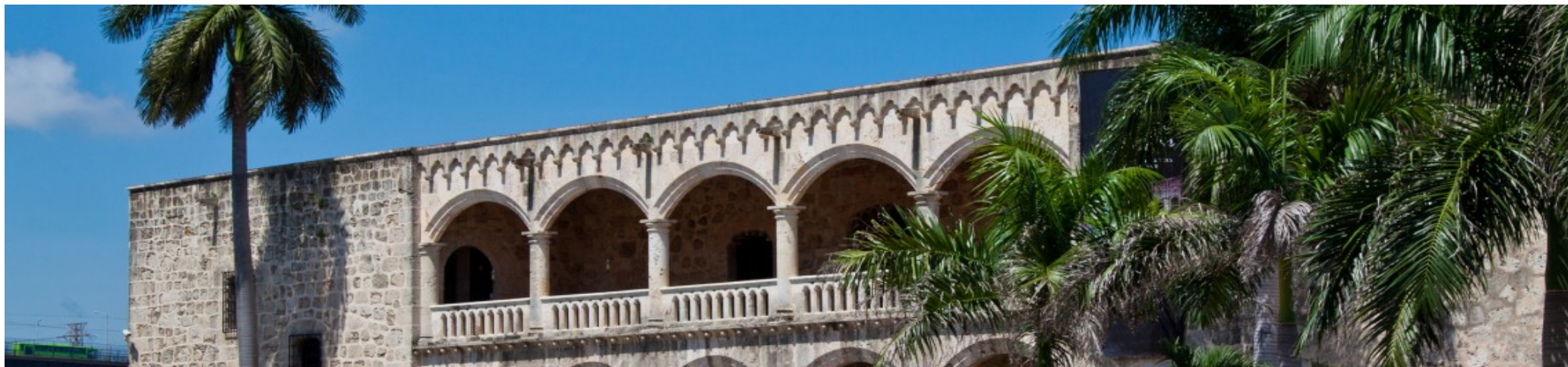




République Dominicaine

Accord ratifié: **Oui**

Date de ratification: **2017-02-28**

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)

			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	Oui
A - 76.5%	B - 6.7%	C - 16.8%	Not yet notified - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Catégorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Catégorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Catégorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Catégorie C			22 août 2019	Oui
Notification des besoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Oui

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2021	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui

Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3	Oui
--------------------	-----

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2021
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	A		au plus tard le 22 février 2017
1.3	Points d'information	A		au plus tard le 22 février 2017
1.4	Notification	A		au plus tard le 22 février 2017
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2017
2.2	Consultations	A		au plus tard le 22 février 2017
3	Décisions anticipées	A		au plus tard le 22 février 2017
4	Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2017
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 01 juin 2023
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2021
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2021
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2017
7.1	Prétraitement avant arrivée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.2	Paiement par voie électronique	A		au plus tard le 22 février 2017
7.3	Séparation de la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.4	Gestion des risques	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 01 juin 2023

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2017
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2021
7.7	Opérateurs agréés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.8	Envois accélérés	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2021
7.9	Marchandises périssable	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 01 juin 2023
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 01 juin 2023
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 01 juin 2023
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2017
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2021
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	A		au plus tard le 22 février 2017
12	Coopération Douanière	A		au plus tard le 22 février 2017

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/W/133	2026-04-17	Deuxième examen de l’AFE - Communication de la République dominicaine
G/TFA/N/DOM/4	2024-05-16	Donor arrangements and technical assistance progress
G/TFA/N/DOM/1/Add.2	2021-06-25	Extension of time request
G/TFA/N/DOM/3/Rev.1	2020-06-05	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 and 12.2.2 - Revision - Covid-19 measures
G/TFA/N/DOM/1/Add.1	2019-07-29	Categories B and C - Addendum
G/TFA/N/DOM/2	2019-07-29	Art. 22.3
G/TFA/N/DOM/3	2019-07-29	Art. 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2
G/TFA/N/DOM/1	2018-02-16	Categories A, B and C notification
WT/PCTF/N/DOM/1	2014-07-31	Category A notification

Partage d'experiences

Comité national sur la facilitation des échanges

Date	Title
9 octobre 2018 - 11 octobre 2018	Avances del Comité Nacional de Facilitación del Comercio

COVID-19

Date	Title
20 octobre 2020 - 22 octobre 2020	Medidas temporales adoptadas por la República Dominicana en respuesta al COVID-19

7.6 - Temps moyens nécessaires à la mainlevée

Date	Title
16 avril 2024 - 17 avril 2024	The Dominican Republic's experience of the use of digitalization to facilitate trade

5.3 Procédures d'essai



5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Un soutien technique et financier est nécessaire. Il convient d'établir un système d'évaluation comparative avec les pays les plus développés. En outre, examiner et adopter les meilleures pratiques de ces pays.
- Pour appliquer cette mesure, 150 000,00 \$EU sont nécessaires.

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque interaméricaine de développement (BID), International Regional Organisation for Plant and Animal Health, Département de l'Agriculture des États-Unis

Progrès rapporté

El Laboratorio Veterinario Central (LAVECEN), Departamento de Diagnostico, de la Dirección General de Ganadería, Ministerio de Agricultura gracias al apoyo de OIRSA cuenta con la acreditación de sus pruebas de ensayos en salud animal. Además, República Dominicana cuenta con laboratorios acreditados como son: Instituto de Innovación en Biotecnología e Industria (IIBI), Laboratorios Agroempresarial Dominicana (pruebas microbiológicas).

El Laboratorio de la Dirección General de Aduanas tiene las capacidades para realizar un grupo considerable de pruebas de ensayos en ámbito de microbiología, plaguicidas, combustibles, entre otros.

USDA/TraSa ha estado apoyando al Laboratorio de Inocuidad de Alimentos y Análisis Industrial (LIAAI) de la universidad ISA y al Laboratorio de la Junta Agroempresarial Dominicana (JAD) con la acreditación de métodos para la determinación de residuos de plaguicidas. Con el LIAAI se han realizado entrenamientos en el uso de la cromatografía líquida de alta resolución (HPLC) y en la validación de protocolos. Como también la certificación de la ISO/IEC 17025:2017.

Se requiere continuar con la asistenta para dar sostenibilidad a la red de laboratorios en los siguientes ámbitos:

1. Apoyo para la acreditación y certificación de más laboratorios de pruebas a nivel nacional.
2. Apoyo para la implementación de metodologías y cumplimiento para las pruebas y calibración de equipos.
3. Asesoría para la implementación de sistemas de gestión basado en los requisitos de las normas ISO/IEC 17025, versión vigente y políticas internacionales aplicables a los laboratorios.
4. Capacitación del personal encargado de los laboratorios en funcionamiento.

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre

1 juin 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Soutien technique et financier nécessaire pour affronter efficacement tous les risques identifiés et qui pourraient survenir.
- Élaborer un plan de gestion des risques pour évaluer et déterminer les capacités et l'infrastructure nécessaires à long, moyen et court termes de manière à pouvoir raccourcir les temps d'attente, de chargement et de déchargement des marchandises transportées à destination et au départ de nos ports.
- Assurer une gestion des risques complète, dans le cadre de laquelle tous les accords bilatéraux et internationaux sont entièrement examinés.
- Assistance technique nécessaire pour que tous les organismes de commerce extérieur puissent assurer une gestion des risques intégrale (s'agissant des droits de douane, des impôts, des questions sanitaires et phytosanitaires, etc.).
- Pour appliquer cette mesure, 1 000 000,00 \$EU sont nécessaires.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles*

Agences: Département de l'Agriculture des États-Unis

Progrès rapporté

Se recibió asistencia técnica para levantamiento de procesos, necesidades y capacidades de los técnicos y materia en gestión de riesgo. Formación en norma ISO31000:2018 para los técnicos de las cuatro sanidades y Cuerpo Especializado de Seguridad Aeroportuaria y de la Aviación Civil.

Consultoría para las instituciones castrenses en la elaboración de manuales, metodologías, protocolos, procedimientos, matices de identificación de riesgos y protocolo de intercambio de información con el motor de riesgo de la Dirección General de Aduanas. Además de talleres introductorios sobre conceptos relacionados a sistemas de gestión de riesgos basados en la norma ISO31000:2018.

Se requiere continuar con la asistencia para la implementación de estos requisitos en los siguientes ámbitos:

1. Implementación de sistemas de gestión riesgos en las sanidades e instituciones castrenses y otros actores involucrados.
2. Programa de capacitación continua para la competencia de las partes involucradas.
3. Programa de validación y certificación de los requisitos correspondientes.
4. Plan de comunicación de los actores y partes interesadas para la gestión integral de riesgos.

7.6.1
7.6.2**Date indicative de mise en oeuvre**
31 décembre 2021**Date définitive de mise en oeuvre**
31 décembre 2021**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

- Renforcement des capacités afin que les fonctionnaires (intéressés) puissent mener des études sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises.
- Assistance technique nécessaire pour que tous les organismes de commerce extérieur puissent assurer une gestion des risques intégrale (s'agissant des droits de douane, des impôts, des questions sanitaires et phytosanitaires, etc.).
- Pour appliquer cette mesure, 1 000 000,00 \$EU sont nécessaires.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation***Agences:** à déterminer**Progrès rapporté**

En el 2019 la Dirección General de Aduanas (DGA) por solicitud del Comité Nacional de Facilitación de Comercio (CNFC) realizó el estudio de tiempo de despacho, bajo los criterios establecidos para estos fines por la Organización Mundial de Aduanas (OMA), específicamente, contenidos en la guía de medición del tiempo requerido para el levante de mercancías, en su tercera versión del año 2018.

Se requiere asistencia técnica y financiera para la ampliar los procesos implementados en el resto de los puertos y aeropuertos, así como también, la asistencia técnica para el desarrollo de un dashboard interactivo para ser publicado en la página web del CNFC/DGA.

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h) **Date indicative de mise en oeuvre**
7.8.2 (a), (b), (c), (d) 31 décembre 2021
7.8.3

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Il convient d'élaborer une stratégie de communication et un programme de renforcement du contrôle.
- Assistance technique nécessaire pour que tous les organismes de commerce extérieur puissent assurer une gestion des risques intégrale (s'agissant des droits de douane, des impôts, des questions sanitaires et phytosanitaires, etc.).
- Pour appliquer cette mesure, 5 000 000,00 \$EU sont nécessaires.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Sobre el particular no se recibió asistencia técnica para implementar esta medida, por cuanto cumplimos con todas las disposiciones establecidas, desde el punto de vista legal y operativo. Esta medida fue notificada en categoría C en su momento, porque el de minimis estaba siendo objeto de discusión en los tribunales de la República, particularmente en el Tribunal Constitucional, pero esto fue zanjado hace unos años, donde este Tribunal reivindicó la figura del de minimis establecido en las normativas vigentes.

7.9.1 (a), (b)
7.9.2
7.9.3
7.9.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
1 juin 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Soutien technique et financier nécessaire pour aider à améliorer la traçabilité des marchandises. Création d'un mécanisme de contrôle et de suivi depuis la source jusqu'à la destination et/ou adaptation du mécanisme déjà existant.
- Élaboration d'un système électronique d'alerte et de notification.
- Services de conseil pour la conception d'un manuel de gestion des produits périssables et l'élaboration de normes pour l'amélioration de la chaîne du froid pour les produits périssables.
- Création d'une infrastructure, modification de procédures, ateliers, etc., et estimation du coût de ces projets et programmes.
- Assistance technique nécessaire pour que tous les organismes de commerce extérieur puissent assurer une gestion des risques intégrale (s'agissant des droits de douane, des impôts, des questions sanitaires et phytosanitaires, etc.).

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Diagnostic et évaluation des besoins, Procédures institutionnelles*

Agences: Banque interaméricaine de développement (BID), Département de l'Agriculture des États-Unis

Progrès rapporté

El Banco Interamericano de Desarrollo (BID) elaboró el Manual para el manejo de carga perecedera con cadena de frío. USDA, a través del Programa Exporta calidad, financió una campaña de comunicación para dar a conocer este manual de perecederos.

USDA a través del Proyecto TraSa, suministró asistencia técnica a la Oficina de Tratados Comerciales Agrícolas (OTCA) del Ministerio de Agricultura para reforzar las capacidades técnicas de los organismos público-privado que intervienen y son partes del sistema sanitario nacional y calidad.

En el marco de la mesa de perecederos, la Oficina de Tratados Comerciales Agrícolas asumió la coordinación con las agendas actantes en frontera de la elaboración de los protocolos de manejo de la carga perecedera con cadena de frío basados en el Manual de Perecederos, así como la impresión de los manuales y las guías pequeñas (por grupo de productos) desarrolladas y la correspondiente distribución del material de apoyo audiovisual (CD y enlace web).

Se coordinó la entrega de los manuales de perecederos y las guías por grupo de productos, y distribución del material audiovisual a los distintos puntos sanitarios nacional, en cumplimiento con este Artículo 7.9 y las disposiciones del Decreto 346-19 sobre cadena de frío en cada punto cuarentenario a través de las agencias sanitarias (Ministerio de Agricultura, Ministerio de Salud).

El Proyecto USDA/TraSa ha respaldado el desarrollo del marco regulatorio nacional para la cadena de frío, ofreciendo capacitación a representantes públicos y privados sobre la gestión de carga perecedera. Además, ha realizado significativas donaciones de equipos y demostraciones tecnológicas para apoyar a las MIPYMES del sector.



8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
1 juin 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Stratégie de communication entre organismes. Infrastructure informatique pour une communication efficace entre les organismes présents aux frontières, afin d'induire un changement d'habitudes suffisant pour permettre une plus grande souplesse dans les procédures.
- Assistance technique nécessaire pour que tous les organismes de commerce extérieur puissent assurer une gestion des risques intégrale (s'agissant des droits de douane, des impôts, des questions sanitaires et phytosanitaires, etc.).
- Pour appliquer cette mesure, 500 000,00 \$EU sont nécessaires.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles*

Agences: Département de l'Agriculture des États-Unis

Progrès rapporté

Inclusión de la Gestión coordinada de fronteras y las inspecciones conjuntas en la normativa aduanera.
Redacción Protocolo: Protocolo de Inspección Simultánea y Conjunta. Capacitación y asistencia técnica para la implementación del Protocolo, desarrollo de manuales y procedimientos para las inspecciones conjuntas.

10.2.1
10.2.2
10.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
1 juin 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- La reconfiguration des processus, l'adoption d'un système d'analyse des risques et l'achat d'équipements, de logiciels et de véhicules pour les vérifications sont nécessaires. Il faut investir dans le renforcement des capacités du personnel.
- Renforcement des systèmes de contrôle de: la Direction générale du contrôle des médicaments (DNCD), le Ministère de l'agriculture, le Ministère de la défense, le CESAC.
- Assistance technique nécessaire pour que tous les organismes de commerce extérieur puissent assurer une gestion des risques intégrale (s'agissant des droits de douane, des impôts, des questions sanitaires et phytosanitaires, etc.).
- Pour appliquer cette mesure, 5 000 000,00 \$EU sont nécessaires.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

La normativa aduanera contempla la aceptación de copias de la documentación requerida para el despacho. Ley 168-21 y su reglamento general de aplicación, Decreto 755-22.

La DGA recibe la declaración de aduanas en formato electrónico y los documentos requeridos también en ese mismo formato y no se requiere la presentación física de dichos documentos, salvo que no sean legibles.

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2021

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance technique et économique et intégration des secteurs public et privé nécessaires pour recruter des experts et développer les technologies de l'information et l'infrastructure.
- Il faut que la vérification des utilisateurs finaux et de l'utilisation finale soit introduite dans divers laboratoires de qualité accrédités qui garantissent la conformité des produits destinés à l'exportation.
- De plus, il faut évaluer, adapter et renforcer les objectifs et la portée de cet outil (Décret n° 626-12) pour l'aligner sur les stratégies et les objectifs à long, moyen et court termes figurant dans cet accord mondial sur le commerce.
- Acquisition de ressources technologiques destinées aux institutions douanières et au secteur logistique, mise en oeuvre de restructurations.
- Application d'une stratégie de communication qui influe sur le changement d'habitudes des collaborateurs des institutions qui sont chargées du commerce extérieur.
- Assistance technique nécessaire pour que tous les organismes de commerce extérieur puissent assurer une gestion des risques intégrale (s'agissant des droits de douane, des impôts, des questions sanitaires et phytosanitaires, etc.).
- Pour appliquer cette mesure, 10 000 000,00 \$EU sont nécessaires.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Procédures institutionnelles*

Agences: Département de l'Agriculture des États-Unis

Progrès rapporté

- Implementación de la consulta arancelaria.
- Integración de VUCE con el Ephyto.
- Soporte técnico para la licitación de los proyectos mencionados.
- Capacitación de sector gubernamental como la parte privada.
- Soporte para la estrategia de comunicación para el lanzamiento de la consulta arancelaria y para la integración de VUCE con el Ephyto.

Se requiere continuar con la asistencia para la adquisición de equipos tecnológicos para apoyar las labores de los organismos para-aduaneros.

Légendes

C

Notifiée dans la catégorie C

Cp

Notifiée dans la catégorie C

E

Report de dates demandé



Arrangement avec des donateurs notifié



Arrangement avec des donateurs pas encore
notifié

Téléchargé le 7 août 2026

Mis à jour le 1 juin 2024